



les Sables d'Olonne...

AGGLOMÉRATION

Monsieur Philippe JAMINAIS
Président
DCA des Olonnes
40 rue des Marchais
85180 LES SABLES D'OLONNE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Réf : D202301858
Objet : Aérodrome – Aéronefs sans AOT
Affaire suivie par Steven SARREAU
Steven.sarreau@lessablesdolonne.fr
02.44.60.90.21

Le 27 MARS 2023

Monsieur le Président,

Votre courrier reçu le 2 mars dernier, relatif à l'utilisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne par des aéronefs à des fins commerciales sans AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) délivrée par l'Agglomération des Sables d'Olonne m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Comme je vous l'ai indiqué lors de notre rencontre du 2 mars 2023, l'aérodrome est un équipement ouvert à la circulation aérienne publique. Des hélicoptères transportant des personnes sans contrepartie financière peuvent s'y poser en toute légalité. Sachez que dès le lendemain de notre rencontre, j'ai demandé à notre gestionnaire, l'Aéroclub de Vendée, d'être plus vigilant à ce sujet et de réaliser des contrôles plus réguliers auprès des pilotes.

Concernant les vols au-dessus des espaces naturels des Sables d'Olonne, ces derniers ne font aujourd'hui l'objet d'aucune interdiction de survol. Il revient aux organismes chargés de la protection de ces espaces (Conservatoire du littoral, ONF...) d'en faire la demande auprès de la DGAC.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Alain BLANCHARD



Vice-Président